



ENFANT QUI N'HABITE PLUS CHEZ SES PARENTS DIVORCES

Par **LEDRU**, le **03/02/2010** à **15:41**

Bonjour,

divorcé depuis 1995, j'ai toujours payé la pension alimentaire à mon ex pour l'éducation de ma fille aujourd'hui âgée de 19 ans et encore en étude.

Depuis quelques semaines elle ne vit plus chez mon ex mais chez son petit ami, elle a fait sa déclaration aux allocations familiales.

Je paye toujours la pension à mon ex qui ne subvient plus au besoin de ma fille et ne lui donne pas d'argent.

Je voudrais payer la pension directement à ma fille mais je ne voudrais pas qu'elle paye des impôts à cause de cela (elle travaille pratiquement toutes les vacances scolaires) et j'aimerais toujours le déduire de mes impôts.

1°) est ce que je suis dans mon droit si je cesse (de mon propre chef) de payer la pension à mon ex et la verse à ma fille ?

Si non , comment je dois procéder ?

2°) est ce que je peux continuer déduire cette pension de mes impôts sans que ma fille en subisse les conséquences ?

Merci